



**Mairie de Bages**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

**COMMUNE DE BAGES**

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 011-211100243-20260605-2026053-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BAGES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances au foyer Prat-de-Cest, sous la présidence de M. Jean-Louis RIO.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nombre de Conseillers à la séance : 12  
Nombre de Conseillers excusés : 3  
Convocation du 1<sup>er</sup> juin 2026

**PRÉSENTS** : Jean-Louis RIO, Henri BASTIDE, Sylvie TESQUIÉ, Michel CELOTTO, Bénédicte COLOMINE, Henri BUSTO, Marie-Aude MASCIA, Florence LAFOND, Francis ZIEGLER, Harmonie CASSAN, Fanette BRUEL, Fabrice BERLAND.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Alban GROTTI, Emilie EVEILLECHIEN, Charles REALES.

**Mme Marie-Aude MASCIA est nommée secrétaire.**

**OBJET : CHANGEMENT DE NOM DE L'ALAE/ALSH- « L'ÉTANG DES LOISIRS »**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et suivants, relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu la volonté de la municipalité de donner un nouveau nom à l'ALAE/ALSH afin de *valoriser le site remarquable qu'est l'étang* ;

Vu les différentes consultations menées auprès des enfants et du service jeunesse afin d'obtenir leur avis sur la nouvelle dénomination ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le changement de nom l'ALAE/ALSH qui portera désormais le nom de « l'étang des loisirs » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment la mise à jour des documents officiels et la signalétique.
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à la sous-préfecture et affichée en mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

**La Secrétaire,**

**Marie-Aude MASCIA.**



**Monsieur Le Maire,**

**Jean-Louis RIO.**